Problèmes de santé liés à l'orpaillage et à l'exploitation minière artisanale

Formation pour professionnels de la santé

Version 1.0

ARTISANAL GOLD COUNCIL

ARTISANAL GOLD COUNCIL

Un document d'Artisanal Gold Council (AGC), produit en collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel (ONUDI), le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) et autres bailleurs de fonds tels que notés ci-dessus. Le document est basé en partie sur les notions contenues dans: *Children's Health and the Environment. WHO Training Package for the Health Sector. World Health Organization. www.who.int/ceh*.

Le guide devrait être cité comme suit:
Richard M., Moher P., et Telmer K.*(2014). Problèmes de santé liés à l'orpaillage et à l'exploitation minière artisanale: Formation pour professionnels de la santé,* (Version 1.0), Artisanal Gold Council, Victoria, BC. ISBN: 978-0-9939459-1-5

Conceptions graphiques par Ana Guerra.

Disponible en ligne: www.artisanalgold.org

Toutes les photographies et images présentées dans ce document, à l'exception de celles spécifiquement indiquées, sont la propriété d'Artisanal Gold Council. Leur utilisation est soumise à l'autorisation préalable de la part d'AGC.

La présente publication peut être reproduite intégralement ou en partie sous quelque forme que ce soit à des fins pédagogiques ou non lucratives sans autorisation spéciale, à condition que cela soit cité tel qu'indiqué ci-dessus.

L'usage de la présente publication pour la vente ou toute autre initiative commerciale est interdite sans l'autorisation préalable écrite d'Artisanal Gold Council.

L'Artisanal Gold Council souhaiterait recevoir un exemplaire de toute publication produite à partir des informations contenues dans le présent document, ou de toutes autres informations sur son utilisation pour nos dossiers.

Copyright © Artisanal Gold Council, 2014

Problèmes de santé liés à l'orpaillage et à l'exploitation minière artisanale

Formation pour professionnels de la santé

Version 1.0

L'un des buts principaux de ce guide est de faciliter l'implémentation de certaines obligations de la Conventions de Minamata, telles que spécifiées dans l'Article 7, Annexe C. Ce manuel addresse particulièrement les 3 éléments suivants de l'Annexe C qui doivent être inclus dans les Plans d'Action Nationaux.

e) Des stratégies pour promouvoir la réduction des émissions et rejets de mercure et de l'exposition à cette substance dans le secteur de l'extraction minière et de la transformation artisanales et à petite échelle d'or et, en particulier, des méthodes ne faisant pas appel au mercure;
h) Une stratégie de santé publique relative à l'exposition des mineurs travaillant dans l'extraction aurifère artisanale et à petite échelle et de leurs communautés au mercure. Une telle stratégie devrait prévoir, entre autres, la collecte de données sanitaires, la formation du personnel des services de santé et la sensibilisation par l'intermédiaire des établissements de santé;
i) Des stratégies visant à prévenir l'exposition des populations vulnérables, notamment les enfants et les femmes en âge de procréer, en particulier les femmes enceintes, au mercure utilisé dans l'extraction minière artisanale et à petite échelle d'or;

Rotoplas

À qui s’addresse ce document?

Ce document a été créé pour guider la formation d’intervenants en santé sur certains risques sanitaires qui sont courants dans le secteur de l’orpaillage.

Bien qu’il existe de nombreux risques pour la santé dans le secteur de l’orpaillage, le présent guide se limite aux risques spécifiques à l’orpaillage, et en particulier, à ceux qui sont rarement couverts par les formations professionnelles universitaires générales.

Ce guide se veut un complément d’information, et non le remplacement d’une formation professionnelle appropriée ou d’un manuel d’instruction médical. Les tests diagnostics mentionnés dans ce guide devraient être entrepris par des personnes qualifiées possèdant une formation en santé.

Qu’est-ce que l’orpaillage?

L’orpaillage est une activité ancienne consistant à extraire le minerai d’or de la roche. Cela peut se faire de plusieurs façons. En Afrique de l’Ouest, l’orpaillage se fait surtout dans la roche primaire, ce qui implique les étapes suivantes:

1. Extraction du minerai

Les roches contenant de l’or sont extraites du sol (souvent en creusant à même un puits).

2. Concassage du minerai

Le minerai est ensuite concassé à l’aide de méthodes rudimentaires, telles que le marteau.

3. Broyage du minerai

Puis, celui-ci est broyé à l’aide de moulins ou broyeurs.

4. Lavage du minerai

Le minerai est ensuite lavé et concentré à l'aide des tables de lavage (sluices) et de la batée.

5. Concentration à la batée

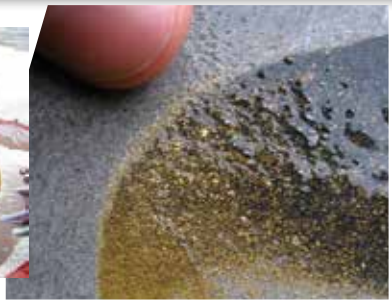

6. Amalgamation au mercure

Le mercure est ajouté au minerai afin d'amalgamer les particules d'or.

7. Brûlage de l'amalgame et récupération de l'or

Enfin, l'amalgame mercure-or est chauffé afin que le mercure s'évapore et que seul l'or spongieux demeure.

Le mercure: 3 types

Il existe 3 types de mercure : le mercure élémentaire, le méthylmercure et les composés de mercure inorganique. Dans l'orpaillage, le mercure élémentaire est utilisé directement dans le traitement du minerai. Les mineurs sont donc souvent en contact avec ce type. Cependant, dans certains cas et sous certaines conditions aquatiques spécifiques, celui-ci peut être transformé en méthylmercure.

Le mercure élémentaire (Hg)
est un liquide argent qui, lorsque chauffé, se transforme en vapeur invisble à l'oeil nu.

Le méthylmercure (MeHg)
peut s'accumuler dans la chaîne alimentaire, notamment les poissons, fruits de mer et grains.

预览已结束，完整报告链接和二维码如下：
https://www.yunbaogao.cn/report/index/report?reportId=5_15525